

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00647

Numéro SIREN : 409 455 300

Nom ou dénomination : LA ROCHELLE INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 5181

LA ROCHELLE INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 700 000 euros
Siège social : 54 Rue Philippe Vincent
17000 LA ROCHELLE
409 455 300 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 40 110,04 euros de la manière suivante :

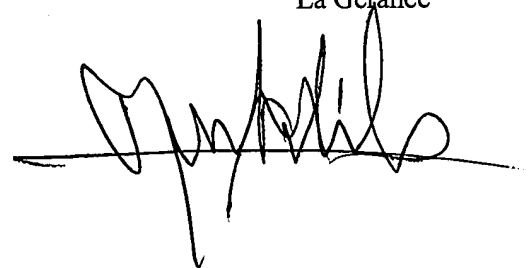
Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 40 110,04 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 2 006 euros
- Dotation aux autres réserves, soit 38 104,04 euros

Pour copie certifiée conforme,
La Gérance



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise EURL LA ROCHELLE INVEST			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 700 000)	DA	1 700 000	1 700 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	114 000	114 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	333 310	1 047 340	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 110	(553 618)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	2 187 420	2 307 722
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21 156	76 380	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	3 663 779	3 505 433	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 069	9 912	
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 611	77 644	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		3 400	
TOTAL (IV)		EC	3 759 615	3 672 768	
Ecarts de conversion passif *		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	5 947 035	5 980 491	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
		Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 756 578	3 672 768	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	351	1 847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL LA ROCHELLE INVEST							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	96 229	FH		FI	96 229	115 267	
		FJ	96 229	FK		FL	96 229	115 267	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	28 425	27 776	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	3	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	124 656	143 046	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	100 903	86 163	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 107	6 752	
	Salaires et traitements *					FY	80 626	110 908	
	Charges sociales (10)					FZ	25 125	31 636	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	5 867	6 925
							GB		
							GC		53 129
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	74	69
	Autres charges (12)					GF	219 702	295 582	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(95 045)	(152 536)	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40 249	44 845	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	217 623	2 412	
	Différences positives de change					GN	413	1 373	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	258 284	48 629	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	18 391	390 454	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	65 428	74 202	
	Différences négatives de change					GS		856	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	83 819	465 511	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	174 465	(416 882)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	79 420	(569 419)	

Désignation de l'entreprise EURL LA ROCHELLE INVEST				Néant ☐ *															
				Exercice N	Exercice N-1														
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	256														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 852														
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10 852 256														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	291 852														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	67 000														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	67 291 852														
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(56 439) (596)														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ															
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(17 130) (16 397)														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	393 793 191 930														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	353 683 745 548														
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	40 110 (553 618)														
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO															
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY															
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG															
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP															
			- Crédit-bail immobilier	HQ	6 780														
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH															
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ															
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK															
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX															
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC															
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD															
	(9)	Dont transferts de charges		A1	28 425 27 776														
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	8 416 8 317														
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3																
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4																
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	8 416														
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>67 291 10 852</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	67 291 10 852				
Exercice N																			
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	67 291 10 852																		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

Règles et Méthodes Comptables

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 947 035 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 393 793 euros et un total charges de 353 683 euros, dégageant ainsi un résultat de 40 110 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.
Il a une durée de 12 mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'exercice précédent.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens selon le système linéaire et/ou dégressif.

Pour les biens non décomposables, l'entité a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

Règles et Méthodes Comptables

L'entité a décidé d'inscrire en charge :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission après apurement de la prime d'émission ou de fusion,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts d'emprunts liés aux acquisitions,
- les coûts de développement.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique: 3 à 7 ans
- Mobilier : 4 à 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat.

L'entité a décidé d'inscrire en charge les droits de mutations, commissions et frais d'actes.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Règles et Méthodes Comptables

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Emprunts souscrits en cours d'exercice :	€
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	53 672 €

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT FINANCIER POUR LES ENTREPRISES avec un lien de participation

Les opérations effectuées au cours de l'exercice avec des entreprises liées sont les suivantes :

	Produits Financiers	Charges financières
Sociétés avec un lien de participation	40 229	52 128

INTEGRATION FISCALE

La société entre dans les cadres des dispositions fiscales applicable au régime de groupe article 223 A & 223 Q du CGI.

Liste des sociétés intégrées dans le groupe :

Société : SARL PROMO INVEST

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Société : SARL LE QUAI

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Société : SARL MNC INVEST

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Société : SARL MARGOT

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Règles et Méthodes Comptables

Société : SAS KNC HOTELS

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Société : SARL PRESTIGE

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

Société : SCI CAMELIA

Siège social : Rue Lorsold - Plateau Fofo - 97233 SCHOELCHER

Société : SCI LES BRISANTS

Siège social : Rue Lorsold - Plateau Fofo - 97233 SCHOELCHER

Société : SCI LES HIBISCUS DE LA POINTE DU BOUT

Siège social : Rue Lorsold - Plateau Fofo - 97233 SCHOELCHER

Société : SCI KAREN

Siège social : Rue Lorsold - Plateau Fofo - 97233 SCHOELCHER

Liste Identité de la société tête de groupe :

Société : SARL LA ROCHELLE INVEST

Siège social : 54 Rue Philippe Vincent - 17000 LA ROCHELLE

L'option d'intégration fiscale de la société a pris effet le 1er avril 2013 pour :

- SARL LA ROCHELLE INVEST
- SAS KNC HOTELS
- SARL MINC INVEST
- SARL LE PRESTIGE
- SARL PROMO INVEST
- SARL LE QUAI

L'option d'intégration fiscale de la société a pris effet le 1er janvier 2016 pour :

- SCI LES BRISANTS
- SCI CAMELIA
- SCI KAREN
- SCI LES HIBISCUS DE LA POINTE DU BOUT
- SARL MARGOT

Conception N°1 : Méthode dite de « neutralité »

Conformément à la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société mère enregistre dans ses charges et ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt comptabilisé de 0.
 Impôt pour lequel l'entité est solidaire : 0.
 Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0.

Détail du poste impôt sur les bénéfices

Impôt sur les sociétés : 0.
 Intégration fiscale charges : 0.
 Intégration fiscale produits : 17 130.

Total : -17 130

En cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale des sociétés SAS KNC HOTELS, SARL MNC INVEST, SARL MARGOT, SARL PROMO INVEST et SARL PRESTIGE une indemnité serait due par la société mère SARL LA ROCHELLE INVEST à ces dernières pour compenser la perte de l'utilisation des déficits transférés à la société mère du groupe SARL LA ROCHELLE INVEST.

- SARL LE PRESTIGE : 291 261 €
- SARL MARGOT : 597 255 €
- SARL MNC INVEST : 410 839 €
- SARL PROMO INVEST : 448 515 €
- SAS KNC HOTELS : 1 097 830 €

5 - AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Loi Dailly	
Avals	
Cautions	
Garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés (1)	
Autres engagements donnés :	
Intérêts à payer sur emprunts	580
Engagement /contrats locations longue durée (si significatif)	
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	
Total	580

Règles et Méthodes Comptables

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de l'indemnité légale.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

- Méthode de calcul utilisée : Logiciel FIDESOFT
- Personnel concerné : ensemble des salariés
- Age de départ : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,5 % y compris inflation
- Taux de progression des salaires : 1 %
- Taux moyen des charges sociales : 38 %
- Table de mortalité : TG 05
- La dette actuarielle s'élève à 4 929 € au 31 décembre 2018.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

L'entité a comptabilisé dans ses comptes une provision pour crédit d'impôt compétitivité emploi au titre des rémunérations versées à ses salariés pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 selon les modalités suivantes :

- Sont éligibles les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC calculés sur la base de la durée légale du travail/durée conventionnelle, augmentés, le cas échéant, des heures complémentaires ou supplémentaires de travail, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent droit,
- Taux appliqué au titre des rémunérations éligibles est de 7% pour l'année 2017 et de 6% pour 2018,
- Cette provision représente un montant de 2 925 Euros et est inscrite dans les charges de personnel/dans le poste impôt sur les bénéfices du compte de résultat.

Le CICE totalise 2 925 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.